

Sobriété énergétique du bâtiment : découvrez la plateforme OPERAT



15 septembre 2020 [Témoignages](#) 24 visites

L'ADEME met en place l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT) afin de vérifier l'atteinte des objectifs d'Éco-énergie tertiaire, le dispositif d'obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Celui-ci impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Les actions déployées dans le cadre du dispositif vont au-delà de la rénovation, et concernent par exemple l'exploitation des équipements ou encore le comportement des usagers.

Voir en ligne : <https://www.ademe.fr/expertises/bat...>

Licence : Pas de licence spécifique (droits par défaut)